

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/CB

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE DU SENTIER DU PETIT BALCON SUD
- DU PARC DE MERLET AU CROISEMENT AVEC LE SENTIER DES EPINETTES**

A COMPER DU 24/03/2024

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons et cycles suite à un éboulement sur le chemin

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des piétons et des cycles pour la réalisation de ces travaux.

ARRETE

Article 1 – La circulation sera interdite aux piétons et cycles sur le sentier du Petit Balcon Nord.

Article 2 – La mise en place de la signalisation de la fermeture, des déviations ainsi que leurs maintenances seront assurées par le Service des Pistes et Sentier.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 27/03/2024

**Pour le Maire
Le Directeur des Infrastructures
et des Services Techniques,**

Loïc PLUSQUELLEC



**FERMETURE DU SENTIER DU PETIT BALCON SUD
DU PARC DE MERLET AU CROISEMENT
AVEC LE SENTIER DES EPINETTES**

A PARTIR DU 28 MARS 2024

